

chemise blanche. Le député de Saint-Boniface (M. Guay) devra changer ses habitudes. Le fait que les Canadiens ont adopté la chemise de couleur est ce qui a contribué considérablement au maintien de ce secteur industriel au Canada, parce que la chemise de couleur, évidemment, ne peut pas être produite en aussi grande série que la chemise blanche.

Parce que les producteurs ne savent pas très bien si cela plaira ou non—par exemple, la chemise rouge brillant du député de Calgary-Sud (M. Mahoney)—ils hésiteront à en fabriquer un million. Ils n'en fabriqueront que 100,000 et sonderont le marché avant d'en fabriquer davantage. A ce moment-là, il n'est plus désavantageux d'être petit fabricant.

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Quant à moi, monsieur le président, je porte mes vieilles chemises blanches!

L'hon. M. Pepin: C'est à cause du salaire très peu élevé des «backbenchers».

L'honorable député de Saint-Boniface va s'acheter des chemises de couleur. Lui aussi fera son effort, comme l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Ricard) le fait depuis si longtemps.

Troisièmement, le budget supplémentaire approuvé par la Chambre avant le congé de Noël contenait certains amendements au programme d'aide générale de transition—le programme GAAP, en anglais—permettant aux fabricants canadiens de produits textiles et de vêtements de bénéficier plus facilement des divers moyens d'aide financière disponible aux termes de ce programme.

J'ai déjà eu l'occasion, à diverses reprises, d'expliquer les principaux éléments de ce programme et je n'entrerai donc pas ce soir dans les détails. En comité, récemment, nous avons vu les effets bénéfiques de ce programme pour les producteurs de vêtements, en particulier, et pour les producteurs de chaussures, parce qu'on sait que ce programme a été également étendu à eux.

Quatrièmement, au début de novembre, j'ai informé la Chambre de la mise sur pied de la Commission du textile et du vêtement sur une base temporaire, à ce moment-là, en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'organisation du gouvernement. J'avais annoncé, en même temps, la nomination de M. C. A. Annis, d'Ottawa, de M. Jacques St-Laurent, de Sillery, Québec, et de M. G. D. Campbell, de Campbellville, comme respectivement président et membres de cette Commission.

Les députés se souviendront que j'avais demandé que la Commission examine en priorité la question de l'importation de filés de coton, de polyester-coton et étudie également l'importation des chemises tissées. Cette Commission est présentement à l'œuvre, monsieur le président, et j'attends recevoir bientôt son premier rapport. Je dis cela maintenant pour montrer que la Commission agira rapidement et ne prendra pas des délais de six mois à un an avant d'en venir à une conclusion.

Je parlerai plus en détail des fonctions de la Commission dans quelques instants.

Cinquièmement, monsieur le président—toujours dans la première partie où j'essaie de raconter ce qui s'est fait—un aspect important de la nouvelle politique—en attendant sa mise en application globale—est la détermination du gouvernement de se servir de tous les moyens présentement disponibles pour éviter une perturbation grave du marché canadien. Lorsque j'ai annoncé à la

[L'hon. M. Pepin.]

Chambre, au mois de mai dernier, les lignes directrices de la nouvelle politique des textiles, j'ai indiqué que le gouvernement examinait en priorité la situation critique qui s'était développée à la suite de l'importation de chemises tissées à bas prix, pouvant perturber le marché.

Le 2 juin, le gouvernement a invoqué l'article 7 de la Loi sur les douanes pour imposer une surtaxe non-discriminatoire sur ces chemises. Cette mesure avait été prise après une étude approfondie de la situation qui régnait dans ce secteur, indiquant que la viabilité à long terme de l'industrie canadienne des chemises était sérieusement menacée.

J'ouvre une parenthèse, monsieur le président. Je recevais, l'autre jour, un ambassadeur, et nous discutons de cette question des textiles et du vêtement et il exprimait, comme bien d'autres, l'espoir que le Canada ne prendrait pas une attitude protectionniste à cet égard. Et je lui ai posé la question suivante: Monsieur l'ambassadeur, pouvez-vous me dire combien de chemises le Canada importe? Cela l'a pris un peu par surprise, j'imagine, mais après quelques moments d'hésitation, il a mentionné le chiffre de 1 million. J'ai dit: Ajoutez 200,000 ou 300,000, et dites «douzaines» au lieu d'«unités» et vous aurez une bonne idée de la quantité de chemises que le Canada importe présentement. Je dis ces choses que nous allons répéter en comité pour ne pas que certains députés concluent trop rapidement que le Canada devient protectionniste.

Je faisais un discours hier, à Montréal, sur les importations, et je crois que nous n'avons pas trop à nous reprocher dans ce secteur. Le Canada est un important pays importateur, et je donnais dans ce discours des statistiques que je répéterai un jour à la Chambre, parce que je pense qu'elles sont très, très utiles. Mais elles pourraient servir dans le débat actuel, car j'espère bien qu'aucun des députés ne va faire ici de grandes déclarations libre-échangistes, sans avoir au moins consulté les chiffres qui indiquent la quantité d'importations que le Canada fait présentement.

De toute façon, les députés se souviennent que la décision d'imposer une surtaxe avait reçu l'approbation de la Chambre, le 26 novembre. La Chambre a donné son accord à la prolongation de cette surtaxe, tandis que la Commission du textile et du vêtement était chargée de faire un examen de l'industrie canadienne des chemises, examen que la Commission va entreprendre dès qu'elle aura rendu son premier jugement sur les tissés de coton et de polyester-coton.

Sixièmement, le gouvernement a poursuivi l'application des arrangements restrictifs déjà en vigueur, ou *voluntary restraint agreements*. Nous avons poursuivi cette politique, en la modifiant, cependant, dans certaines circonstances. Les fonctionnaires de mon ministère ont renégocié et conclu, au cours des derniers mois, les restrictions volontaires appliquées par le Japon, la Corée, Hong Kong, Singapour, le Mexique et la Grèce. De nouveaux arrangements ont été négociés avec la Roumanie, la Pologne, la Trinité et Tobago et Macao. Des arrangements ont été conclus avec la République populaire de Chine et Formose. Les fonctionnaires de mon ministère discutent présentement avec les autorités compétentes du Brésil, de l'Espagne, du Portugal, de la République Arabe Unie, de la Colombie et d'Israël, en vue d'en arriver également à des ententes. Alors, notre politique est et restera de cher-